



Nexity Clermont Ferrand  
52 AVENUE JULIEN 63000 CLERMONT FERRAND  
Téléphone 04 73 91 52 38 - Fax 04 73 92 01 42  
NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099  
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224  
délivrée par la CCI de Paris Ile de France - Garanties  
financières SOCAMAB, 16 rue Hoche 92919 la Défense Cedex

**RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC**  
19 à 23 BIS RUE MARIVAUX / 18 RUE NEUFS SOLEILS  
63000 CLERMONT-FERRAND

**REUNION DU 06/07/2022**

**PRESENTS** : M. et Mme DESCAMPS, M. MICHON, M. BOUILLOT, Mme LEFORT, M. TIXIER

**ENTREPRISE OVAL ETANCHEITE** : M. GABY

**SYNDIC** : M. KAÏS

---

**BATIMENT B : DOSSIER FUITE DANS LES GARAGES DE Mme LEFORT ET M. FALCOZ**

Un point est fait sur place concernant les infiltrations persistantes dans les garages de Mme LEFORT et M. FALCOZ.

Après échange de vue et discussion, il est décidé les travaux suivants, à savoir :

- Décaissement de la terre sur 1.5m de largeur le long de la façade jusqu'au joint de dilatation du bâtiment A.
- Arrachage d'un arbuste dans le parterre et de 2 pieds de lauriers de la terrasse de l'appartement de M. GENESTOUX au bâtiment A.
- Evacuation de la terre sans récupération.
- Dépose du coffret GAZ en fin de semaine 27 afin de déterminer la solution à adopter en vue de l'étanchéité du tuyau gaz pénétrant dans le local poubelles du bâtiment B.
- Reprise de l'étanchéité complète sur 1 mètre de largeur le long de la façade jusqu'au joint de dilatation du bâtiment A.
- Solution de drainage des eaux stagnantes de long de la façade : à déterminer suivant la pente du parterre.
- Création d'un point de récupération du drainage au niveau de la descente d'EP de la toiture terrasse du bâtiment B.
- Mise en place du gravillon ou galets en lieu et place de la terre évacuée et de bordures délimitant la terre et les gravillons ou les galets.
- Le syndic avertira le propriétaire de l'appartement de M. GENESTOUX au bâtiment A de la date des travaux qui débiteront la semaine 29.
- Une réunion sera prévue le lundi 25/07/2022 à 14h00 pour faire un point de la situation et des solutions définitives à adopter.
- Un devis sera demandé à GRDF en vue du déplacement du tuyau GAZ.
- M.GABY établira une estimation de l'ensemble des travaux.

M. Jean-Michel KAIS  
Gestionnaire de copropriétés